



Évolution des nuitées TOTALES

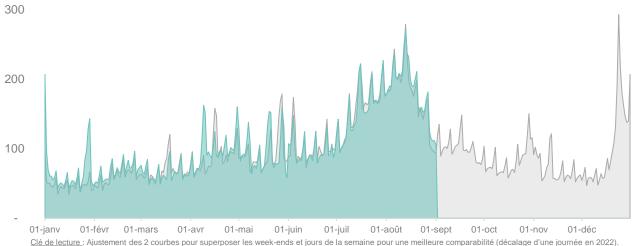
Une saison estivale positive avec une fréquentation qui reste stable par rapport à 2022, année où la fréquentation a atteint des niveaux record.

- En juillet, la fréquentation est en légère baisse de -5% sur la 1ère quinzaine et se maintient au même niveau que l'an passé lors de la 2ème quinzaine de juillet. Le pic de fréquentation lors du 14 juillet est similaire à celui de 2022.
- En août, l'activité est stable lors de la 1ère quinzaine d'août puis progresse de +5% sur la 2ème quinzaine. Par ailleurs, il est à noter une hausse de +20% de la fréquentation lors de la dernière semaine d'août (du 26 au 31 août) qui était une semaine complète de vacances scolaires contrairement à l'an passé.

Base 100 au 1er janvier 2022

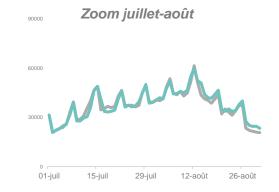
400

□2022 ■2023



Saison estivale 2023 - Charente







*Bien comprendre les volumes :

une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p7)

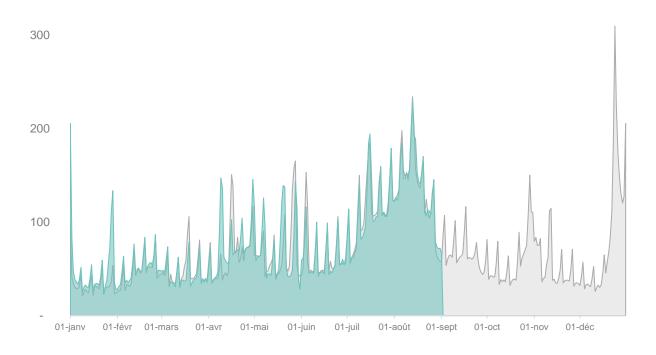
Évolution des nuitées FRANÇAISES

A l'instar des nuitées totales, les nuitées françaises sont stables pour les mois de juillet et d'août. De très bons niveaux de fréquentation sont observés lors du week-end prolongé du 14 juillet et lors de la 2ème quinzaine d'août (+5%) grâce notamment à la présence du pont de l'Ascension et la dernière semaine des vacances scolaires.

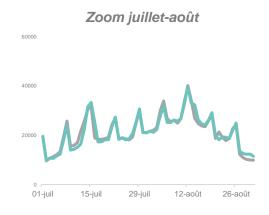
Base 100 au 1er janvier 2022



2023



Evolution été Nuitées françaises / 2022 Stable 1 330 300 nuitées touristiques Juillet Août Stable Stable





*Bien comprendre les volumes :

une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p7)

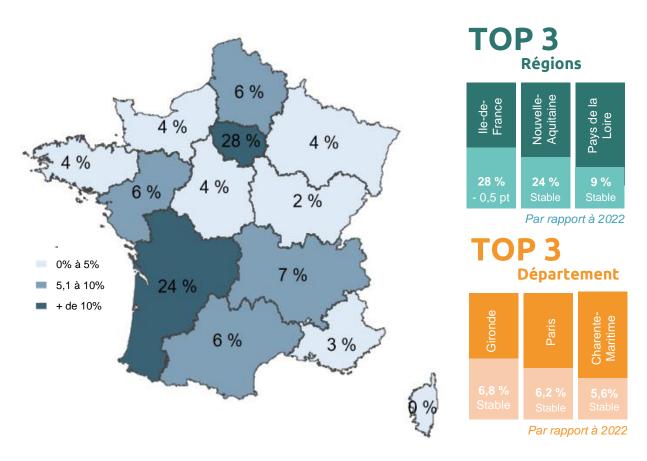
© Charentes Tourisme 2023 Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur

ORIGINE des nuitées touristiques FRANÇAISES

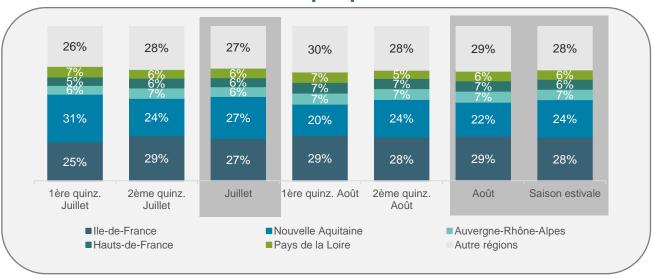


Sur cette saison estivale, les clientèles françaises sont principalement originaires d'Ile-de-France (28%), de Nouvelle-Aquitaine (13%) et des Pays de la Loire (9%). En juillet, la clientèle régionale dépasse très légèrement la clientèle francilienne.

Il est toutefois à souligner une légère diminution de la part des clientèles franciliennes (-0,5 point) sur l'ensemble de la saison par rapport à l'année dernière.



Zoom par période

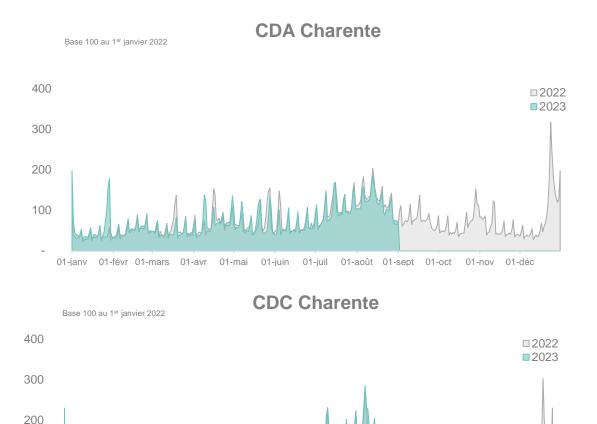


© Charentes Tourisme 2023 Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur

Évolution des nuitées FRANÇAISES / zone géographique

En comparaison à 2022, l'évolution des nuitées françaises est plus favorable sur les Communautés de Communes de Charente (+5%) en comparaison aux Communautés d'Agglomération (-5%).

L'activité des Communautés de Communes a été particulièrement soutenue au mois d'août avec une fréquentation en hausse de +10% (dont +15% lors de la 2ème quinzaine d'août) contrairement aux Communautés d'Agglomération où la fréquentation est en baisse de -5%.



01-janv 01-févr 01-mars 0	s 01-avr 01-mai 01-juin 01-juil 01-août 01-sept 01-oct 01-nov 01-déc				
	CDA Charente	CDC Charente	Charente		
1 ^{ère} quinzaine de juillet	-5%	-5%	-5%		
2 ^{ème} quinzaine de juillet	=	+5%	=		
Juillet	-5%	=	=		
1 ^{ère} quinzaine d'août	-5%	+5%	=		
2 ^{ème} quinzaine d'août	-5%	+15%	+5%		
Août	-5%	+10%	=		
Saison estivale	-5%	+5%	=		

CDA Charente : CA Grand Angoulême, CA Grand Cognac

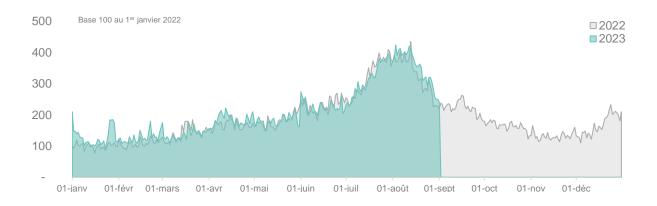
100

CDC Charente: Charente Limousine, La Rochefoucauld- Porte du Périgord, Rouillacais, Ruffécois, Sud Charente En raison des débords, le cumul des zones n'est pas égale au département. La moyenne des évolutions des infra-zones n'est donc pas possible pour une analyse pertinente.

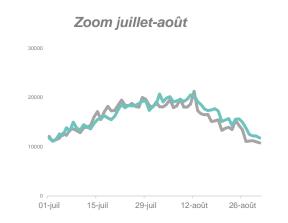
Évolution des nuitées ÉTRANGÈRES

La fréquentation étrangère est en hausse de +5% sur la saison estivale. En juillet, la fréquentation est stable en puis progresse de +10% en août grâce notamment à une activité soutenue lors de la 2ème quinzaine d'août (+10%).

Les Britanniques sont la principale clientèle étrangère sur la saison estivale, suivis par les Néerlandais et les Belges. En juillet, ce classement est identique. En août, les clientèles allemandes prennent la 3ème place du classement au détriment des Belges.



Evolution été Nuitées étrangères / 2022 +5% 1 012 100 nuitées touristiques Juillet Août Stable +10%

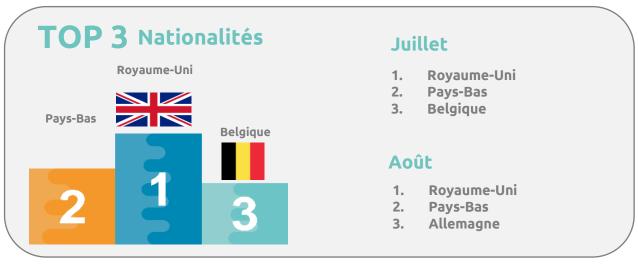




*Bien comprendre les volumes :

une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p7)

ORIGINE des nuitées touristiques



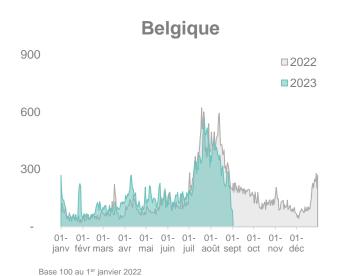
Évolution des nuitées ÉTRANGÈRES / nationalités

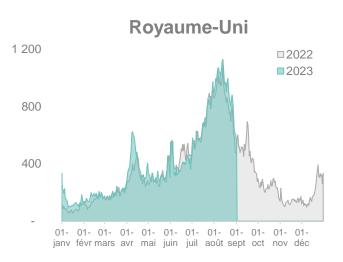
Sur l'ensemble de la saison estivale il est à noter les bons niveaux de fréquentation de la clientèle allemandes (+15% / 2022), les clientèles britanniques et espagnoles sont en hausse de +5%.

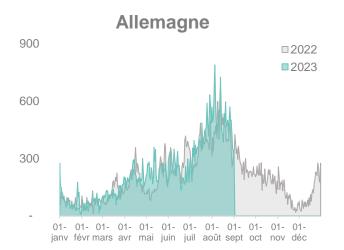
Par ailleurs, bien que la fréquentation des clientèles néerlandaises progresse de +15% en août cela n'a pas pu compenser la baisse de -20% en juillet.

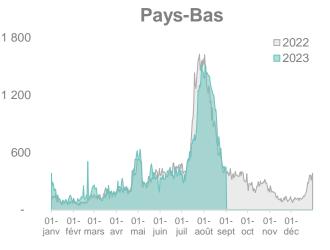
En revanche, les clientèles belges enregistrent une fréquentation en baisse de -15% lors de cette saison estivale.

Il est à noter la fréquentation stable des nuitées américaines.









	Belgique	Royaume-Uni	Allemagne	Pays-Bas
1 ^{ère} quinzaine de juillet	-10%	=	+10%	-10%
2 ^{ème} quinzaine de juillet	-5%	=	+25%	-20%
Juillet	-10%	=	+20%	-20%
1 ^{ère} quinzaine d'août	-20%	+10%	+15%	+10%
2 ^{ème} quinzaine d'août	-25%	+15%	+15%	+15%
Août	-20%	+10%	+15%	+15%
Saison estivale	-15%	+5%	+15%	-5%

Saison estivale 2023 - Charente

Annexe: Tableau des évolutions

Les semaines sont considérées de la nuitée du samedi à la nuitée du vendredi. La comparaison est de jour à jour (exemple : la 1^{ère} quinzaine correspond à la période du samedi 1^{er} juillet au samedi 15 juillet 2023 en comparaison à celle du samedi 2 juillet au samedi 16 juillet 2022).

Evolution / 2022	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères
1ère QUINZAINE JUILLET (1er au 15 juillet)	-5%	-5%	=
2 ^{ème} QUINZAINE JUILLET (16 au 31 juillet)	=	=	-5%
JUILLET	=	=	=
1ère QUIINZAINE AOÛT (1er au 15 août)	=	=	+5%
2 ^{ème} QUIINZAINE AOÛT (16 au 25 août)	+5%	+5%	+10%
AOÛT	+5%	=	+10%
SAISON ESTIVALE	=	=	+5%



Définition d'un touriste : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dont, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.